

### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'HERAULT Mairie

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

<u>Présents</u>: Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Jean-Pascal MERCIER, Clément THERY, Frédéric PONS, Denise PEIGNAUD, Myriam BOURNAZEL, Julie BARRAL,

Hélène NANCIU

Excusés: Michel MAGNE

Absents : Représentés :

Secrétaire de séance : Denise PEIGNAUD

# Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Travaux réseaux et construction d'une station d'épuration à Navacelles ( DE 2018 25)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser ces travaux, il convient d'avoir recours à un emprunt de 100 .000 € (cent mille euros) Il présente au Conseil Municipal la proposition faite par la Caisse des dépôts et Consignation.

Voté à l'unanimité

### Acquisition d'une collection de photos - Imputation à la section d'investissement ( DE 2018 26)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le devis de l'Atelier M numérique, pour l'acquisition d'une collection de photos pour un montant de 1685.44 € TTC. Ces photos seront définitivement accrochées dans la salle Peireficade.

Monsieur le Maire souhaite que cette acquisition soit inscrite à l'actif de la commune et propose de comptabiliser la dépense en section d'investissement à l'article 2168 "autres collections et oeuvres d'art"

Voté à l'unanimité

#### Décision Modificative N° 2 BP M14 ( DE 2018 27)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir une décision modificative pour l'acquisition de la collection de photos afin d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Voté à l'unanimité

#### Décision Modificative N°1 BP M49 (DE 2018 28)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de modification et création des réseaux d'assainissement et la création de la station d'épuration à Navacelles et qu'il y a lieu d'établir une décision modificative afin d'inscrire au budget les crédits nécessaires :

Voté à l'unanimité

## Convention de raccordement à l'assainissement côté Gard avec le Pays Viganais et la commune de Blandas (DE 2018 29)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de raccordement à l'assainissement collectif du hameau de Navacelles des habitations situées sur la commune de Blandas.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'établir une convention entre le SIVOM Intercantonal du Pays Viganais, dont la commune de Blandas, et la mairie de Saint Maurice Navacelles, pour l'entretien, la maintenance du réseau et du poste de relevage.

Voté à l'unanimité

## <u>Demande de subvention après de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour la restauration de l'église de la Clastre (DE 2018 30)</u>

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de restauration l'Église de la Clastre, diagnostic établi par Monsieur Tristan SCHEBAT, architecte au Patrimoine.

Le coût des travaux de restauration pour la phase N°1, qui correspond aux travaux d'urgence, s'élève à 113.740 00€ HT soit 136.488.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de 34.122€ soit 30% auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 afin de réaliser ce projet.

Voté à l'unanimité

## <u>Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault pour la restauration de l'église de la Clastre ( DE 2018 31)</u>

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de 34.122€ soit 30% auprès du Conseil Départemental de l'Hérault afin de réaliser ce projet.

Voté à l'unanimité

## <u>Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie pour la restauration de l'église de la Clastre ( DE 2018 32)</u>

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de 22.748€ soit 20% auprès du Conseil Régional Occitanie afin de réaliser ce projet.

Voté à l'unanimité

#### Adhésion au Groupement d'Employeurs Emplois Partagés (GEEP) (DE 2018 33)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'urgence de faire appel à l'Association Groupement d'Employeurs Emplois Partagés (GEEP) afin de trouver un salarié en qualité d'agent d'entretien pour effectuer temporairement le ménage de l'école.

La mise à disposition de personnel s'effectue par le biais d'une convention, et il convient de s'acquitter d'une adhésion annuelle.

Voté à l'unanimité

### Transfert de la parcelle AO66 du Département de l'Hérault à la Commune ( DE 2018 34)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande faite auprès du Département de l'Hérault, de transférer à la Commune la parcelle cadastrée AO66, dans le cadre des travaux d'aménagement d'un lieu de détente dans le hameau de Madières.

Il donne lecture de la délibération de l'assemblée départementale en date du 17 septembre 2018 approuvant le transfert de la parcelle cadastrée AO66, appartenant au Département, à la Commune de Saint Maurice Navacelles.

La parcelle cédée par le Département a une valeur estimée par les services de France Domaine à 7.100 €, mais sera vendue à la Commune pour l'euro symbolique.

#### Voté à l'unanimité

#### Modification du tableau des effectifs (DE 2018 35)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour la bonne marche des services il convient de modifier la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Technique 2ème classe de 24h semaine à 35h semaine. Il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique 2ème classe à 35h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Voté à l'unanimité

#### Aide d'urgence aux sinistrés de l'Aude (DE 2018 36)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la proposition de l'Association des Maires de l'Hérault, d'exprimer sa solidarité avec les habitants du département de l'Aude touchés par les inondations du 16 octobre dernier.

Il est suggéré aux communes de leur venir en aide en faisant un don financier. L'Association des Maires de l'Hérault centralisera les règlements et se chargera de les transmettre globalement à l'Association des Maires du Département de l'Aude.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reverser la somme de 500 € (cinq cents euros) sur le compte de l'Association des Maires de l'Hérault.

#### Voté à l'unanimité

#### **D.I.A.**:

Vente parcelles AP69-AP70 SCI L'ESQUIROL/Mme&M. DELEUZE Vente parcelle AB 282 (en partie) TEILLET C/GUILHEM J Vente parcelle AO 29 Cts DURAND/GUILHOT J Vente parcelle AB142 GHISALBERTI A&JM/MERCIER C&KOBBI M Vente parcelles AO35-AO36-AO34 CHAPLIN D/SELBY P

#### **Questions diverses:**

- Invitation cérémonie du 11 novembre 11h30
- Fibre optique : fin des travaux prévue fin 2018/début 2019 pas d'informations complémentaires

Le Maire Roland BOISSIERE